RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT SUR LES REVENUS

J'ai déclaré mes revenus 2020, l'impôt 2021 correspondant a été calculé

Il est comparé au montant du prélèvement à la source réalisé en 2020

3 CAS POSSIBLES :

① Mon prélèvement 2020 est égal à mon impôt 2021

Je n'ai rien à faire

② Mon prélèvement 2020 est supérieur à mon impôt 2021

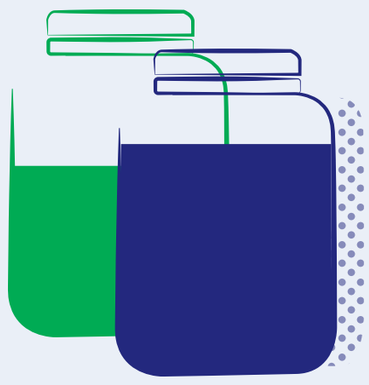

Je vais être remboursé car j'ai trop payé en 2020

③ Mon prélèvement 2020 est inférieur à mon impôt 2021

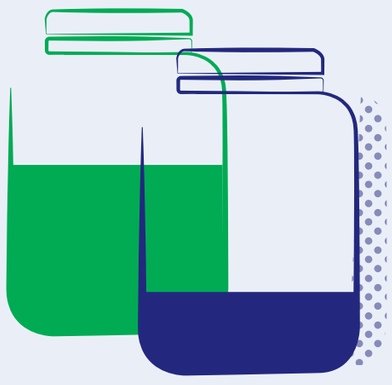

J'ai un reste à payer

- Montant du reste à payer < 300 € : je suis prélevé une fois en septembre
- Montant du reste à payer > 300 € : je suis prélevé en 4 fois, de septembre à décembre

Pour éviter d'avoir un reste à payer ou d'être trop prélevé l'année prochaine, je signale tous mes changements de situation (famille, revenus ...) sur « gérer mon prélèvement à la source » dans mon espace particulier impots.gouv.fr

IMPOTS.GOUV.FR

L'impôt s'adapte à votre vie